

Commission de réforme fiscale. (Approuvés. — Proclamations.)

M. Lasies prend vivement à partie M. Pichon qui riposte.

Que le Nord prenne garde à y a des privilèges qu'on pourrait bien lui retirer !

M. Pichon. — C'est vous, le Midi, qui bénéficiez d'un régime de faveur !

L'urgence en faveur de la proposition Lasies est mise aux voix. Elle est repoussée par 302 voix contre 180.

M. Lasies, furieux. — L'Armagnac n'a plus qu'un chose à faire : Prendre des fourches et des fusils ! (Exclamations à gauche.) Qu'on revienne à l'Assemblée nationale, on aura bien vite des lois de réformes. — Applaudissements sur quelques bancs.

M. Lasies se tournant vers les ministres, s'écrit : Vous êtes des malheureux ! (Exclamations violentes aux bancs ministériels.) — Timbre.

Le président invite M. Lasies à plus de modération. M. Lasies ne dit rien de plus.

M. Lauraine à son tour, dépose une proposition de modification à la loi des boissons.

M. Pichon. — Nous repoussons l'urgence.

M. Lasies apostrophe de nouveau M. Pichon. Il lui crie : Le Nord empoisonne le Midi.

M. Pichon riposte au milieu du bruit. Nouvelle agitation. La proposition Lauraine va rejoindre la proposition Lasies.

De son argumentation très serrée, il résulte que c'est le petit patron qui portera le poids de la nouvelle loi, mais pourra-t-il s'imposer de pareils sacrifices ? Va-t-on traiter ces petits patrons de même façon que les grands. Il faut prendre garde de détruire l'équilibre de la protection française et de frapper d'un poids trop lourd certaines industries. (Approuvés.) Orateur épuisé fatigué, la suite de la discussion est renvoyée à lundi. Demain vendredi, à deux heures, suite de l'interpellation sur l'Algérie, la séance est levée à 6 h. 30.

SÉNAT

Séance du jeudi 6 juin

La séance est ouverte à 4 heures. M. Fallières préside.

Election du vice-président

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un vice-président du Sénat. Le dépouillement donne le résultat suivant : MM. Peytral 119 voix, Desmons, 112 ; divers 7.

M. Peytral est proclamé vice-président.

Les associations

M. Vallé dépose son rapport sur le projet de loi relatif aux associations. Au nom de la commission et d'accord avec le gouvernement, il demande au Sénat de déclarer l'urgence. Il sera statué sur l'urgence ultérieurement.

Les sous-officiers

Le Sénat adopte après déclaration d'urgence le projet de loi portant fixation d'une limite d'âge pour les sous-officiers du service de la justice militaire.

Les agents des trains

On reprend la discussion de la proposition de loi relative à la situation des mécaniciens, chauffeurs, et agents des trains.

Le contre-projet Monestier, qui demandait que le travail des employés ne dépassa pas une durée quotidienne de six heures, que le temps de repos soit de dix heures, que la totalité de ce repos soit accordée à l'âge de six ans, et que la limite d'âge soit fixée dans la loi à 50 ans, est repoussé par 188 voix contre 96.

Les associations

M. COMBES. — Je prie le Sénat d'inscrire à son ordre du jour, pour mardi, la discussion du projet de loi sur les associations. (Proclamations à droite.)

M. DE CROUVILLER. — Mais qu'on nous laisse au moins le temps de lire le rapport.

M. le marquis DE CARRÉ. — Nous ne savons même pas quand il sera distribué.

M. LE PRÉSIDENT. — Il le sera demain soir ou après-demain.

M. BERANGER. — La demande qui nous est faite a un caractère un peu exceptionnel. Il s'agit d'un projet de loi très grave, qui donnera lieu à un grand nombre d'amendements et à de sérieuses discussions. D'ailleurs, quand le Sénat se trouve en présence d'un projet de cette importance, il lise à ses membres le temps matériel nécessaire pour étudier les propositions qui lui sont soumises. Je fais appel à la courtoisie de la Commission. Elle reconnaîtra que si la discussion doit s'ouvrir mardi, beaucoup de nos collègues arriveront mal préparés. Les traditions du Sénat ne permettent d'espérer que dans une affaire qui exige un vote à jour fixe et qui demande à être mûrement délibérée, la Commission n'insistera pas en faveur de sa proposition. Je propose que la discussion soit fixée à jeudi. (Très bien, très bien.)

La fixation à jeudi est repoussée par 155 voix contre 91. La discussion est en conséquence fixée à mardi.

Sur la proposition de M. Félix P. Martin, il est décidé que le rapport de M. Vallé sera inséré au Journal officiel de demain. La séance est levée à 6 heures 35.

La commission a approuvé le rapport de M. Vallé, qui va être déposé au cours de la séance.

Les Amendements

Le nombre total des amendements est maintenant de 35.

M. Ponthier de Chamailard propose de remplacer l'article 1er par le suivant : Tous les Français ont le droit de former des associations dont le but n'est pas contraire aux lois pénales.

MM. Rambaud, Bepiquez Gourju et plusieurs de leurs collègues demandent la création à l'article 2, d'un paragraphe soumettant à la formalité d'une déclaration préalable les associations composées en partie d'étrangers ou dont le siège serait fixé à l'étranger ou la direction confiée à des étrangers. Il demande également de modifier ainsi le 1er paragraphe de l'article 13, aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par un décret rendu en Conseil d'Etat qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

M. Ponthier de Chamailard propose de remplacer le dernier alinéa de cet article par le suivant, la dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées dans la même forme que l'autorisation. Un amendement plus important est présenté par l'amiral de Cuverville qui tend à ce que les dispositions de l'article 13 ne s'appliquent pas aux congrégations religieuses qui entretiennent à l'extérieur des missions françaises destinées aux œuvres de bienfaisance et d'enseignement de bienfaisance. Toujours à propos du même article, M. Halgan demande que les congrégations d'êtres autorisées avant la promulgation de la présente loi, soient dispensées de demander l'autorisation pour les établissements non autorisés qu'elles pourraient posséder au moment de la promulgation de la loi. Au sujet de l'article 14, relatif à la liberté d'enseignement, MM. Rambaud, Requet et Gourju, demandent de substituer au texte de la commission la disposition suivante : l'organisation du contrôle de l'Etat pour l'enseignement libre ou mixte, n'impliquera pas de restrictions quant au comportement de l'Etat d'une loi spéciale.

Enfin, M. Requet demande à l'article 18 le rétablissement du délai de six mois pour permettre aux associations de faire les diligences nécessaires pour se conformer aux prescriptions de la loi au lieu de trois adoptés par la commission devant laquelle cependant, M. Waldeck-Rousseau avait défendu le délai de six mois.

La commission des finances et l'impôt sur le revenu

Le Sénat, réuni dans ses bureaux de deux à quatre heures, a nommé la commission des finances pour l'année 1901.

La commission élue est hostile à l'incorporation d'une proposition dimpôt sur le revenu dans le budget.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

UNE CONFÉRENCE

Le commandant Boër André De Wet

Vienna, 6 juin. — Le commandant Boër André Dewet, avec du général, et le docteur Valentini, capitaine d'état-major des Boers, sont de passage à Vienna, où ils ont fait, hier soir, une conférence.

Le commandant Dewet interviewé par le Reichs-anzeiger s'est exprimé ainsi :

Nous voyageons et nous faisons des conférences pour répandre l'idée de la paix, mais pour faire connaître partout les causes et les atrocités des Anglais à l'égard des Boers, des femmes, des enfants et des vieillards. Les Boers n'auraient toujours du courage, la situation leur deviendrait insupportable.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues m'ont appris que le 1er mai dernier, sur 225,000 Anglais, 155,000 seulement combattent encore contre 26,000 Boers.

La résistance des Boers dans au-delà de l'hiver qui commence. Les Boers se contentent dans le col de la Cap parce que les nuits d'hiver sont moins froides qu'en Transvaal. Ils ne manquent pas de munitions. Ils persistent à combattre la paix, mais ils ne consentent qu'à une condition : c'est que la paix, l'indépendance.

Dans leur conférence d'hier soir, le commandant Dewet et le docteur Valentini ont exprimé les mêmes idées. Ils ont été vivement applaudis. L'assistance a décidé l'envoi au Parlement anglais d'un mémorandum avec le vœu que la guerre finisse et que la discussion des conditions de la paix soit soumise à un tribunal arbitral.

La conférence s'est terminée aux cris de : Vivent les Boers - A bas l'Angleterre !

L'INCIDENT LABERDESQUE-MAX RÉGIS

Nous avons dit que M. Max Régis, provoqué par M. Laberdesque, avait demandé la constitution d'un jury d'honneur qui déciderait si M. Laberdesque n'était pas désigné pour avoir tenté de l'assassiner à la brasserie de Tantonville comme il s'offrait à en faire la preuve. Ce jury d'honneur, composé de MM. Ranc et G. Clémenceau pour M. Laberdesque, et de MM. Daniel Cloutier et Papillaud pour M. Max Régis, s'est réuni hier soir à MM. Cloutier et Papillaud à la lettre suivante :

Mes chers amis,

Vous avez accepté d'être mes arbitres ; je vous remercie. Les explications que M. Laberdesque devait donner devant les juges à venir, il ne me plaît pas de les attendre plus longtemps.

Je vais me battre, et je vous prie d'aller immédiatement trouver, de ma part, mon adversaire. Encore une fois, merci, chers amis, et cordialement.

Max Régis.

M-LABORI A LONDRES

Mercredi soir, à eu lieu à Londres, le banquet annuel et purement professionnel de la Hardwicke society. Me Fernand Labouri, ainsi que nous l'avons dit, y avait été spécialement invité. Le repas a été servi dans la salle du roi, du Holborn restaurant, l'une des plus grandes de Londres. 600 convives y ont assisté.

Me Labouri a prononcé un discours en anglais.

FAITS DIVERS

Séquestré

Une instruction vient d'être ouverte contre les époux D... demeurant rue Colivrat, à Paris, que des voisins indignés ont signalé au parquet, comme tenant séquestré et lui faisant subir les plus mauvais traitements à leur beau-père et père âgé de quatre-vingt et un ans.

Du fait des déclarations, le vicillard a été transporté à l'hôpital Cochin où M. Larcher va, cet après-midi, recueillir son témoignage. Quant aux époux D..., qui nient les faits allégués contre eux, ils ont été, jusqu'à plus ample informé, laissés en liberté provisoire. Ils ont confié la défense de leurs intérêts à Me Bergougnon de Wailly.

Naufre probable de cent-vingt-cinq Islandais

Une dépêche de Saint-Brieuc dit qu'on est sans nouvelles, depuis deux mois, de cinq goélettes islandaises qui tout le monde considère comme perdues.

Les goélettes étaient montées par 123 hommes d'équipage, tous des Côtes-du-Nord. On suppose que le naufrage a eu lieu dans le grand ouragan du 5 au 7 avril.

Décépité par un wagon

Un terrible accident s'est produit à Nantes sur une des voies ferrées du quai de la Fosse. Un enfant de dix ans, Victor Rousseau, étant à ramasser les menus morceaux de charbon échappés des tombereaux qu'on empilait directement des wagons, commit l'imprudence de se glisser à plat ventre jusque sous un wagon. Au même moment, le wagon fut mis en marche et l'une des roues écrasa la tête de l'enfant dont la cervelle jaillit de tous côtés. Le pauvre petit était l'aîné de cinq enfants dont le père se noya l'an dernier.

Un crime passionnel

Un employé au chemin de fer du Nord, M. Emile Guillaume, était averti ces jours-ci, par des lettres anonymes, que sa femme demeurait en son absence, des rendez-vous à un ouvrier marbrier, nommé Gustave Métyer.

Hier soir, vers dix heures, il quitta son travail, entra à la terrasse d'un café de l'avenue Michet, qui lui était renseigné par la lettre anonyme. Il y trouva sa femme assise à côté de son rival. Il tira à celui-ci un coup de revolver à bout portant.

Le malheureux marbrier fut atteint en pleine poitrine. On désespéra de le sauver. M. Guillaume a été arrêté au moment où il rentrait chez lui.

L'ÉPURATION DE L'ESPIÈRE

Paris, 6 juin. — Le Ministre de l'intérieur a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à des emprunts pour les villes de Roubaix et de Tourcoing concernant l'épuration de l'Espière.

SAVON PARIS-MÉNAGE

Pour le linge et pour les laines

Écrire rigoureusement le titre

Chronique Locale

ROUBAIX

LES TAXES DE REMPLACEMENT.

— Une délégation de la municipalité à Paris. — Un de nos correspondants parisiens nous adresse le télégramme suivant :

Paris, 6 juin. — Une délégation de la municipalité de Roubaix, composée de MM. Henri Carratte, maire, Bailleul, adjoint, accompagnés du secrétaire général de la Mairie, et de M. Jules Gueude, ancien député, est venue au Palais-Bourbon, entretenir le groupe socialiste révolutionnaire de la question des taxes de remplacement de l'octroi de Roubaix.

Après examen de ces taxes, le groupe a décidé de donner mandat à MM. Zévère, Grousier et Vaillant d'intervenir, s'il y a lieu, dans la discussion. Il a décidé, en outre, qu'il consacrerait une séance ultérieure à achever l'examen du projet de la municipalité roubaissienne.

M. GEORGES MOTTE, manufacturier, vient de recevoir la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

On sait que M. Georges Motte était, lors de l'Exposition, secrétaire du jury de la classe 80 (cette classe est la plus importante des sections de l'Exposition). Les exposants belges de cette classe ont pu apprécier la compétence et le savoir de notre compatriote. Ce sont eux qui ont sollicité pour lui de leur gouvernement cette distinction dont M. Motte a pu être surpris, mais qui n'étonnera que lui.

EN FAVEUR DU RETABLISSEMENT DES PROFESSIONS.

— La circulaire suivante a été distribuée jeudi, en ville :

Roubaissiens ! Dimanche 9 juin, pour la sixième fois, vous êtes appelés à réclamer, au nom de la liberté et du droit commun, le rétablissement des magistères professionnels d'après la loi de 1880.

Pour la sixième fois, vous répandrez nombreux à cet appel ; d'abord en l'honneur de Dieu ! C'est lui qui nous a créés ; nous lui devons un culte public et solennel dans toutes les villes, dans tous les pays, dans toutes les langues. Ensuite pour religion catholique, qui est celle de la grande majorité des Français et en particulier des Roubaissiens !

Vous manifesterez ensuite au nom de la liberté. Pour qu'il y ait liberté, il faut que les citoyens soient libres de choisir des collègues pacifiques, quand les magistratures tapageuses peuvent circuler librement dans nos rues ?

Et vous manifesterez enfin au nom du commerce local. Ses intérêts n'ont jamais été si gravement compromise que les professions sont pour lui une source de bénéfices considérables.

Vous pouvez avoir mes maisons dimanche 9 juin, de huit heures et de dix heures triomphalement !

Vous assistera à la grande réunion organisée à dix heures et demie, à l'Hippodrome, sous la présidence de M. Justin Ruffet.

Et puis, avec calme, mais avec fermeté, pour défendre nos causes justes, vous prendrez part à la manifestation grandiose qui suivra.

Des mesures spéciales ont été prises pour le maintien de l'ordre.

Roubaissiens, au avant ! Pour Dieu et pour la Liberté !

Le groupe de Roubaissiens.

A LA ROUBAISIENNE.

Tous les membres de notre société municipale de gymnastique, se réuniront dimanche prochain 9 juin, à 8 heures 3/4, précises, au local rue Jeanne-Darc. Le comité compte sur tous les sociétaires anciens, adultes et pupilles.

Après que la Roubaissienne aura été photographiée en groupe, il sera fait la remise des médailles aux vétérans ayant 25 ans de présence à la société. Le comité rappelle aux gymnastes que le concours de tir a lieu chaque dimanche matin, jusqu'au 14 juillet.

Il a été fait récemment l'acquisition du nouveau cheval Bénéraud, adopté par de nombreux régiments, qui permet aux tireurs de régler leur tir et d'obtenir des résultats surprenants de justesse. La salle de tir vient d'être installée au local et les gymnastes pourront après leurs exercices, profiter de cette amélioration hygiénique fort appréciable pendant les mois d'été.

La Roubaissienne a accepté l'invitation de la municipalité de Dunkerque et participera le 23 juin prochain à une grande fête de gymnastique, organisée par les camarades dunkerquois.

Dans sa dernière réunion, le comité a entendu le rapport des délégués au concours de Boulogne-sur-mer et a appris avec satisfaction que sur la proposition du camarade Dirant, notre président, M. Lucien Mouraux, avait été élu vice-président de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

MESSE DE PREMICES D'UN MISSIONNAIRE.

Notre concitoyen, le R. P. Maurice Gantier, élève du séminaire des Missions étrangères de Paris, célébrera sa messe solennelle de prémices, le premier juillet prochain, à dix heures, en l'église Notre-Dame.

Le nouveau prêtre est le fils de M. Gantier-Floirin, négociant, rue Saint-Maurice.

L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR.

L'ADJUDICATION DES TRAVAUX. — M. Paul Watine, président du Conseil de fabrique, de l'église du Sacré-Cœur, procédera,

Les Retraites ouvrières

La Chambre reprend ensuite la discussion de projet de loi sur la caisse des retraites ouvrières. M. Mirman continue son discours. Il reproche au projet de loi d'exclure certaines catégories de citoyens du bénéfice de la retraite.

L'orateur cite des cas d'exclusion.

Les typographes et les plieuses de journaux sont des salariés, ils auront la retraite. Les vendeurs ne l'auront pas. Les femmes mariées qui ont travaillé au dehors, celles qui ont été mariées, qui ont eu des enfants, pas. Votre loi est une prime donnée à la désorganisation de la famille. (Approuvés sur quelques bancs.) Beaucoup de petits patrons, de petits artisans sont dans une situation plus précaire que certains ouvriers. (Très bien, très bien.)

M. LOUIS RICARD. — La Commission proposera un autre loi pour compléter la première.

M. MIRMAN. — Lors de la loi sur les accidents on avait aussi voulu faire une loi pour les ouvriers agricoles. On est resté là ! (Approuvés.)

L'orateur multiplie ses critiques. Il conteste maintenant l'exactitude des salaires de M. Gueyze.

M. Mirman constate que d'après les dispositions de la loi l'ouvrier âgé de 64 ans au moment de sa promulgation recevra 100 francs par an, tandis que l'ouvrier âgé de 65 ans, et plus aura seulement 18 fr. 75 la première année et 37 francs la seconde et jamais plus de 100 francs.

Quand il s'agit d'une loi de solidarité attendue depuis vingt ans, une des plus importantes que nous ayons eu à discuter, il est incompréhensible que le Gouvernement n'ait approuvé ces propositions qui ont servi de base à la discussion, très bien, très bien.

Aujourd'hui encore, on ne veut pas que la Chambre examine le projet sur l'assistance obligatoire. (Approuvés sur quelques bancs.) En séparant l'assistance et la retraite, on sépare la nation en deux parties. Les quelques coupures partielles d'une conception inégalitaire, issue du génie féroce des Allemands. (Rires à l'extrême gauche.) Soyons donc Français, légiférons avec le clair bon sens de notre pays. (Approuvés à droite et au centre.) Le principe qu'il faut consacrer, c'est que l'humanité n'a pas d'âge. Oubliez-vous dire aux ouvriers que la loi que vous leur apportez est vraiment une loi de solidarité ? Vous conviez les ouvriers à un festin dont vous leur faites payer les frais. Mais ce n'est pas tout ; votre répartition est mal faite, vous faites subir une répartition inégale aux patrons qui paient des salaires plus élevés de sorte que vous les poussez à baisser les salaires et à refuser les augmentations que leur demandera l'ouvrier. (Vifs applaudissements.)

L'orateur poursuit ses développements.

M. Aynard donne à plusieurs reprises des marques d'approbation.

M. LEVAT. — Vous approuvez M. Aynard, mais c'est la théorie de l'impôt sur le revenu que développe M. Mirman. (Approuvés au centre.)

M. AYNARD. — Et ce sont vos amis qui l'entendent. (Approuvés au centre.)

M. MIRMAN. — Qui nous tirons tout un avantage du travail de l'ouvrier, que nous devons patron ou consommateur. A nous demandant-mêmes que les ressources nécessaires pour les retraites ouvrières soient fournies par la Nation toute entière. Ce sera une taxe nationale de solidarité. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) Chacun paiera une moyenne de 1 fr. 60 de son revenu annuel de plus l'impôt de change le plus léger jusqu'à plus modestes des salaires.

Les sommes ainsi obtenues produisant 360 millions par an qui seront réparties chaque année entre les ayants-droits. Chaque Français, selon ses ressources, donnera à chaque Français qui aura besoin. (Approuvés.)

La Chambre dira quel est le plus Français, le plus démocratique et le plus humain de notre projet ou de celui de la Commission. De fait appel à tous ceux qui sont au-dessus du vieux sentiment de charité chrétienne, comme à ceux qui se réclament du principe de solidarité. (Vifs applaudissements sur divers bancs des deux côtés de la Chambre.)

L'orateur est félicité par ses amis.

Cris : à demain.

Le renvoi est repoussé par 393 voix contre 162.

COULISSES DU PARLEMENT

AU SÉNAT

Les Associations

La commission des associations s'est réunie aujourd'hui à une heure sous la présidence de M. Combes pour entendre la lecture du rapport de M. Vallé. Contrairement à ce qu'on avait annoncé, le rapport de M. Vallé est très volumineux et fournira la valeur d'environ quatre-vingt pages d'impression. Il est divisé en deux grandes parties intitulées : 1. les associations ; 2. les congrégations.

Il conclut à la fois de l'examen historique et de l'examen juridique que les congrégations n'ont jamais eu, même dans l'ancien régime un traitement analogue à celui des associations et qu'il est impossible de leur accorder aujourd'hui ce traitement.

M. Vallé passe ensuite à l'examen de l'article par lequel le projet de loi voté par la Chambre, cherche à justifier les modifications de texte ou de principe que la commission sénatoriale a apportées au projet de la Chambre.

Les plus importantes portent sur l'article 2 où la commission a supprimé les mots : « Associations religieuses ».

En ce qui concerne l'article 18, M. Vallé a étudié très longuement le texte de la Chambre, le nouveau texte soumis à la commission par M. Waldeck-Rousseau et le texte finalement adopté.

Ce dernier texte est celui de M. Waldeck-Rousseau avec deux différences :

D'abord la commission abaisse de six mois à trois mois le délai laissé aux congrégations pour se mettre en règle avec la loi ou aux ayants-droits pour réclamer la liquidation de la fortune des congrégations.

Ensuite, elle ajoute, sur la proposition de M. Clémenceau, et de M. Vallé lui-même, le paragraphe suivant :

En aucun cas, les membres des congrégations dissoutes ne pourront arguer d'une prétendue société de fait, ayant existé entre eux, pour réclamer tout ou partie dudit schif.

Enfin, le rapport de M. Vallé se termine par le texte du projet qui va être soumis aux délibérations du Sénat.

LA STREUSTRÉE DE POITIERS

L'avarie persistante de la mière. — Les lectures de M. Monnier dans la prison. — L'état de santé de la victime. — Au Palais de justice

Poitiers, 6 juin. — Voici quelques détails sur la vie de Mme Monnier en prison. Pour la mière, cette privation de liberté n'est encore qu'une punition légère puisqu'elle avait pris l'habitude de ne pas quitter sa chambre :

Le fil, dans sa cellule, lit l'imitation « La mière travaille à coudre des nœuds. Elle songe d'abord à gagner sa vie et cette millionnaire met de côté les quelques sous qu'elle gagne à ce métier.

Depuis avant-hier, elle fait venir sa nourriture du dehors, mais les premiers jours elle a essayé du régime de la prison. A la fin, dégoûtée des haricots, elle a envoyé dix francs à ses bonnes avec ordre d'apporter le plus possible cet argent.

— Une mère, sans l'intérêt de son enfant malade, a le droit et le devoir d'imposer sa volonté. Si on s'étonne devant elle de l'état de malpro-

avoir à approuver les votes de la majorité sectaire du Conseil municipal qui réclame l'enlèvement du crucifix dans les établissements municipaux.

Malgré les instances de ses amis du Conseil municipal qui lui ont envoyé des délégués pour le faire revenir sur sa démission, M. Vernière a fait savoir que sa résolution était irrévocable.

UN INCIDENT AU CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Amiens, 6 juin. — Un vil incident s'est produit hier soir, pendant la séance du Conseil municipal. Au cours d'une discussion, M. Thiébaux, professeur d'histoire au lycée, conseiller municipal socialiste, a souffleté M. Portjoie, adjoint.

MAGASINS INCENDIÉS

Castres-sur-Agout, 6 juin. — Le feu qui a pris dans l'usine de drap de troupe Laval, à Saix, a été circonscrit. Les magasins seuls ont été détruits. Les pertes en draps, laines et matières premières sont évaluées à 200.000 francs. Elles sont couvertes par des assurances.

PERE MEURTRIER

Saint-Etienne, 6 juin. — Le nommé Gery, habitant Pelassin, a tué mardi, de tuer son fils, sur lequel il a tiré un coup de fusil, le blessant légèrement. Gery s'est brisé ensuite la corolle sur son lit.

UN PRETRE TUE PAR LA POUDRE

Rodez, 6 juin. — M. Fabbé Caselles, desservant de la paroisse de Laclau, canton de Vesins, est arrivé au presbytère, paisiblement assis devant sa table de travail, tandis que l'orage grondait au dehors, lorsque la foudre éclata dans l'appartement même et frappa le malheureux curé. La domestique, qui se trouvait à ce moment à la cuisine, a été renversée par le fluide ; mais elle fut assez facilement ranimée. Quant à M. Fabbé Caselles, il était mort.

CONGRES INTERNATIONAL DES PORTIERS A BERLIN

Berlin, 6 juin. — Le congrès international des portiers auquel assistaient 1.500 délégués venus de France, de Suisse, de Russie, d'Autriche, de Belgique, de Hollande, d'Espagne, du Portugal, de Hongrie, d'Italie, d'Angleterre, etc., s'est ouvert aujourd'hui en présence du ministre des finances et du ministre de l'intérieur.

M. Guesnot, président de l'Association des portiers français, a remis aux délégués la médaille décernée par cette association à ses membres honorai-

res qui ont pris part, en 1900, au congrès des pompiers de Paris. Un banquet a eu lieu, ce soir, où plusieurs toasts ont été portés, notamment par le délégué français, M. Guesnot.

COMLOTS CONTRE LA VIE DE L'ESPAGNE

Madrid, 6 juin. — On mande de Cadix que les autorités surveillent attentivement les vapeurs venant de l'Angleterre et plus spécialement de Glasgow, des avis ayant annoncé le départ d'anarchistes de cette ville pour l'Espagne. D'autre part on assure que les deux dangereux personnages partis de Marseille avec le projet d'attenter aux jours de la régente et des ministres et dont le départ pour l'Espagne avait été annoncé, ont débarqué à Cadix. Les autorités n'ont appris leur arrivée qu'après leur disparition de la ville.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 6 juin. — Sur une demande de crédit de 304 millions 475.000 francs pour les moyens de transports et achats de chevaux pour la guerre sud-africaine, M. Dillon, député irlandais, a proposé une diminution de 25 millions appuyés par M. Labouchère à titre de blâme au gouvernement. La proposition de M. Dillon a été repoussée par 182 voix contre 122 et les crédits demandés ont été adoptés par 159 voix contre 60.

LES COURSES D'EPSOM

Londres, 6 juin. — Un char-à-banc, traîné par quatre chevaux et qui transportait une trentaine de personnes au champ de courses d'Espom, est tombé dans un fossé profond. On compte un mort et 24 blessés.

RAPT D'ENFANT

Rome, 6 juin. — Une bande de 30 brigands siciliens ont enlevé la demeure du comte Pessalacqua, près de Marsala, et se sont emparés de son fils, âgé de neuf ans, pour la rançon duquel, ils réclament 10.000 francs.

LA SOIREE POLITIQUE

Paris, 6 juin. — L'élection de M. Peytral agace visiblement les ministres. Ce n'est pas de l'exploiter en contribuant aux sympathies personnelles dont jouit le sénateur des Bouches-du-Rhône, au désir du Sénat de donner à M. Peytral une compensation pour son échec à la présidence, etc., etc. Mais on oppose à ces mauvaises raisons que l'élection de M. Peytral rompt avec la tradition du Sénat qui ne permet pas aux groupes de se disputer les sièges du bureau.

M. Vernière, membre de la gauche démocratique, devait être remplacé par un membre de la gauche démocratique et s'il ne l'a pas été, dit-on, c'est qu'il y a quelque chose de changé dans le Sénat. Au reste, M. Desmons lui-même déclarait ce soir que les qualités de frère-maçon et de protestant et l'ardeur qu'il a témoignés dans le procès Drouleud-Buffet, lui a enlevé des voix. L'opinion générale est donc que l'élection de M. Peytral constitue un échec normal pour le Cabinet.

Il convient d'ajouter que cet échec n'aura sans doute pas plus de conséquences immédiates que l'élection de M. Deschanel à la Chambre. Les scrutins publics ne répondent pas aux bulletins secrets. On considère même assez généralement que les chiffres du scrutin d'aujourd'hui sur la fixation de la date de discussion du projet sur les associations peuvent être regardés comme une indication du vote final sur le projet lui-même. Néanmoins l'élection de M. Peytral est intéressante, dit-on, en ce qu'elle révèle les dispositions secrètes des sénateurs et qu'elle démontre que le Cabinet n'a pas, dans la haute assemblée, l'appui dont se vantaient ses partisans.

LE CAS DE M. DE LUR-SALUCES

Paris, 6 juin. — Le Gaulois dit qu'on a agité dans une récente réunion des ministres, la question de savoir s'il y avait lieu de mettre M. de Lur-Saluces en liberté provisoire, après l'interrogatoire d'identité qu'il a subi hier. Le plupart des membres du cabinet s'opposent à l'élargissement de M. de Lur-Saluces. Le président de la Haute-Cour criminelle, ne s'était

nullement opposé à cette mesure qui allait être mise en vigueur, lorsqu'un membre du Cabinet, un com-patriote et un adversaire politique de M. de Lur-Saluces se prononça énergiquement contre toute mesure de ce genre, déclarant que si les portes de la Santé s'ouvraient devant le contumax, celles du Conseil s'ouvriraient aussi devant lui. En présence de cette attitude, les ministres n'osèrent plus donner suite à cette décision.

Il n'est pas difficile de désigner le ministre dont il est parlé : il ne peut s'agir que de M. Monis.

UNE REUNION AU FORT CHABROL

UN DUEL ENTRE MM. MAX REGIS ET LABERDESQUE

Paris, 6 juin. — Dans une réunion tenue ce soir au fort Chabrol, au cours de laquelle M. Drumont a rappelé qu'aujourd'hui était l'anniversaire de l'assassinat du marquis de Morès, M. Max Régis a lu plusieurs dépositions de témoins sur lesquelles un guet-apens fut résolument ourdi contre lui à la suite de son refus de se rencontrer avec M. Laberdesque. Disons à ce propos qu'à la suite de longs pourparlers une rencontre entre MM. Max Régis et Laberdesque est décidée pour demain aux environs de Paris.

LA LIMITE D'AGE POUR POLYTECHNIQUES

Paris, 6 juin. — M. Krantz, président et M. Gervais, rapporteur de la commission de l'armée, ont eu cette après-midi une entrevue avec le ministre de la guerre, au sujet de l'abaissement de la limite d'âge d'entrée à l'École polytechnique, de 21 ans à 20 ans, et de rendre cette mesure applicable au concours de 1903. Le général André accepte de reporter l'application de cette décision à 1904 ; il s'est engagé en outre à faire régler la question de la limite d'âge pour Polytechnique et pour Saint-Cyr, par voie législative.

UN MAIRE QUI DEMISSIONNE

Paris, 6 juin. — Une dépêche de Montpellier annonce que M. Vernière, maire de cette ville, ancien député, vient de donner sa démission, pour ne pas

avoir à approuver les votes de la majorité sectaire du Conseil municipal qui réclame l'enlèvement du crucifix dans les établissements municipaux.

Malgré les instances de ses amis du Conseil municipal qui lui ont envoyé des délégués pour le faire revenir sur sa démission, M. Vernière a fait savoir que sa résolution était irrévocable.

UN INCIDENT AU CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Amiens, 6 juin. — Un vil incident s'est produit hier soir, pendant la séance du Conseil municipal. Au cours d'une discussion, M. Thiébaux, professeur d'histoire au lycée, conseiller municipal socialiste, a souffleté M. Portjoie, adjoint.

MAGASINS INCENDIÉS

Castres-sur-Agout, 6 juin. — Le feu qui a pris dans l'usine de drap de troupe Laval, à Saix, a été circonscrit. Les magasins seuls ont été détruits. Les pertes en draps, laines et matières premières sont évaluées à 200.000 francs. Elles sont couvertes par des assurances.

PERE MEURTRIER

Saint-Etienne, 6 juin. — Le nommé Gery, habitant Pelassin, a tué mardi, de tuer son fils, sur lequel il a tiré un coup de fusil, le blessant légèrement. Gery s'est brisé ensuite la corolle sur son lit.

UN PRETRE TUE PAR LA POUDRE

Rodez, 6 juin. — M. Fabbé Caselles, desservant de la paroisse de Laclau, canton de Vesins, est arrivé au presbytère, paisiblement assis devant sa table de travail, tandis que l'orage grondait au dehors, lorsque la foudre éclata dans l'appartement même et frappa le malheureux curé. La domestique, qui se trouvait à ce moment à la cuisine, a été renversée par le fluide ; mais elle fut assez facilement ranimée. Quant à M. Fabbé Caselles, il était mort.

CONGRES INTERNATIONAL DES PORTIERS A BERLIN

Berlin, 6 juin. — Le congrès international des portiers auquel assistaient 1.500 délégués venus de France, de Suisse, de Russie, d'Autriche, de Belgique, de Hollande, d'Espagne, du Portugal, de Hongrie, d'Italie, d'Angleterre, etc., s'est ouvert aujourd'hui en présence du ministre des finances et du ministre de l'intérieur.

M. Guesnot, président de l'Association des portiers français, a remis aux délégués la médaille décernée par cette association à ses membres honorai-

Quoyou, lorsque, tout-à-coup, il s'en alla à la dérive. Repêché aussitôt, le bambin avait cessé de vivre.

— A Vioigney, — Mercredi, vers six heures du soir, un enfant de quatorze ans, qui habite avec ses parents, à Raineville, est venu accidentellement en sa baignoire, avec une dizaine de ses camarades, dans une grande mare, en forme d'étang.

— GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY A DENAIN.

Jeu, vers cinq heures du soir, pendant la manœuvre du tramway à vapeur de Valenciennes, M. Yvonne Borden, marchande de lingerie dans cette dernière ville, âgée de 59 ans, a été tamponnée. La pauvre femme a été transportée à l'Hôtel-Dieu. Son état est grave.

NECROLOGIE. — Les funérailles de M. Léon Van Eckhout, propriétaire à Saint-Omer, dont nous avons annoncé la mort, ont été célébrées jeudi matin, à onze heures.

— Nous apprenons la mort de M. Ed. Gabriel, prêtre retiré à Fruges, à l'âge de 70 ans.

— Jeudi matin, ont eu lieu, en l'église de Mouchouart, les funérailles du doyen des mineurs de la Compagnie d'Azincourt (fosse Saint-Roch), M. Louis Bulté, dit Louis de Wimec.

— Nous apprenons la mort de M. Auguste Cailliez, prêtre, résident à Valenciennes, et d'Avrès, pieusement dévoué à Lens, le 4 juin 1901, dans sa soixante-dix-septième année.

LES COTONS AMERICAINS

New-York, jeudi, 6 juin 1901.

Cours de clôture

| TERME | NEW-YORK | | NEW-ORLEANS | |
|-----------|----------|------------|-------------|------------|
| | cejour | précédente | cejour | précédente |
| Juin 1901 | 7.93 | 7.94 | 7.81 | 7.71 |
| Juillet | 8.07 | 7.95 | 7.79 | 7.40 |
| Août | 7.51 | 7.44 | 7.90 | 7.40 |
| Septembre | 7.31 | 7.45 | 6.30 | 6.96 |
| Octobre | 7.15 | 7.09 | 6.95 | 6.86 |
| Novembre | 7.13 | 7.06 | 6.93 | 6.84 |
| Décembre | 7.16 | 7.08 | 6.93 | 6.85 |
| Janvier | 7.15 | 7.09 | 6.94 | 6.86 |
| Février | 7.17 | 7.10 | 6.95 | 6.87 |
| Mars | 7.20 | 7.12 | 6.96 | 6.88 |
| Avril | — | — | — | — |
| Mai | — | — | — | — |

RECEPTE

| Port des Etats-Unis | en 1900 | en 1901 |
|---------------------|--------------|--------------|
| 2,000 balles | 7,000 balles | 5,000 balles |

LE JOURNAL DE ROUBAIX

3^e EDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3^e EDITION

LA SOIREE POLITIQUE

Paris, 6 juin. — L'élection de M. Peytral agace visiblement les ministres. Ce n'est pas de l'exploiter en contribuant aux sympathies personnelles dont jouit le sénateur des Bouches-du-Rhône, au désir du Sénat de donner à M. Peytral une compensation pour son échec à la présidence, etc., etc. Mais on oppose à ces mauvaises raisons que l'élection de M. Peytral rompt avec la tradition du Sénat qui ne permet pas aux groupes de se disputer les sièges du bureau.

M. Vernière, membre de la gauche démocratique, devait être remplacé par un membre de la gauche démocratique et s'il ne l'a pas été, dit-on, c'est qu'il y a quelque chose de changé dans le Sénat. Au reste, M. Desmons lui-même déclarait ce soir que les qualités de frère-maçon et de protestant et l'ardeur qu'il a témoignés dans le procès Drouleud-Buffet, lui a enlevé des voix. L'opinion générale est donc que l'élection de M.